

Annexe 8

Centre Ressource du DAME

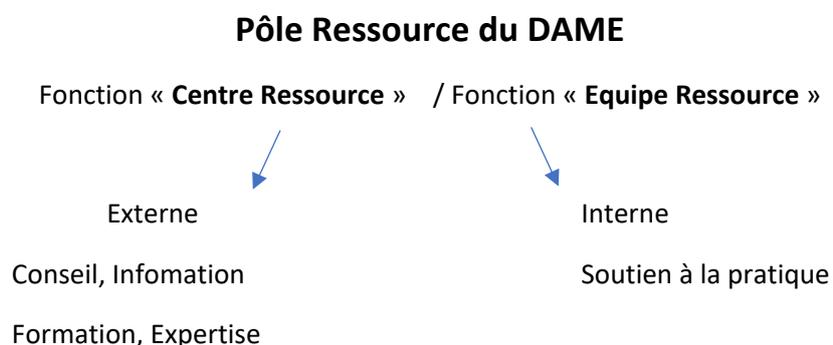
Pré-Projet intégré au Projet du DAME



1) Cadre de la mise en place d'un Pôle Ressource au sein du DAME

L'arrêté d'autorisation N°2019-DOMS-PH28-0063 précise dans son article 1 que « **Le DAME de MAINVILLIERS est également autorisé à assurer une mission de centre ressource auprès des acteurs du territoire d'intervention du DAME. Il assure dans ce cadre une mission de formation, d'information, de conseil, d'expertise ou de coordination au bénéfice d'autres établissements ou services en vue de l'accueil de ces publics, ou auprès d'usagers directement.** »

Le « Pôle Ressource » du DAME réunit une nouvelle équipe Médico-Educative au sein du dispositif pour répondre à cette fonction « **Centre Ressource** ». Il y associe une fonction « **Equipe Ressource** » interne permettant d'accompagner l'évolution des pratiques d'accompagnements nécessaire au fonctionnement en DAME.



La fonction « **Centre Ressource** » de cette équipe constitue une réponse complémentaire au déploiement du DAME à l'échelle de son territoire dans l'exercice de sa « responsabilité populationnelle ».

Le DAME n'a plus uniquement vocation à admettre en « **accueil de jour** » mais accompagne désormais des enfants et adolescents poursuivant, à leur mesure, leurs parcours en milieu ordinaire. Pour garantir la pérennité de ces parcours, il s'agit donc de soutenir et de renforcer la mise en accessibilité concrètes de ces environnements pour limiter le recours à des solutions exclusives. Le DAME est logiquement appelé à développer des actions de sensibilisation, de prévention, de conseil, d'expertise et de soutien permettant aux professionnels, aux accompagnants et aux aidants d'adapter leurs approches et leurs pratiques aux besoins éducatifs particuliers des enfants et adolescents en situation de handicap (école, loisirs...).

Prometteuse, cette articulation des Réponses de droit commun/Réponses Médico-Sociales, s'envisageait jusqu'ici prioritairement pour des situations d'enfants déjà identifiées et « orientées » vers le DAME (Notification MDA et admission, ou notification et intervention en amont d'une admission).

Elle doit, désormais, pouvoir être complétée pour une action plus large et plus souple en se développant dans un principe de médiation et de prévention décrit en particulier par la CIRCULAIRE N° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 « *relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017- 2021) et de la mise en œuvre des décisions du CIH du 2 décembre 2016* » :

- **Sensibiliser et informer les acteurs de la cité (école, lieux de culture, de loisirs...)** pour un accès à la citoyenneté dans une visée inclusive afin de contribuer à l'accessibilité et au développement de projets adaptés ;
- **Former, informer ou délivrer des conseils** aux acteurs qui interviennent au domicile, comme par exemple les SAAD ;
- **Etayer et développer les compétences des acteurs généralistes** (structures et professionnels qui accompagnent les personnes en situation de handicap) ;
- **Contribuer au soutien de l'entourage et des proches aidants des personnes et à la prise en compte de leur expertise** par le biais d'information et de formations ;
- **Contribuer aux évaluations par les équipes pluridisciplinaires des MDPH** et à la construction d'un projet d'orientation et plus largement au plan de compensation ou, le cas échéant au plan d'accompagnement global (PAG) ;
- **Former, informer ou délivrer des conseils ou contribuer à mobiliser des compétences** aux structures sanitaires, dans le cadre d'un parcours de vie et parcours de soins sans rupture. Cette fonction ressources peut en fonction des situations de handicap aller **de l'appui et l'animation de réseau (prestations indirectes) et à celle de contribution à la réalisation d'évaluations et d'appui en vue d'élaborer des projets individualisés adaptés en cas de situation complexes (prestations directes).**

Dans la logique impulsée par la création et la généralisation des DAME dans le département, la mise en place de cette fonction « **centre ressource** » permet d'envisager un « dé-cloisonnement » plus important du fonctionnement des structures ordinaires et médico-sociales et un rapprochement concret des acteurs de ces institutions au service d'un meilleur maillage de réponses proposées aux enfants et adolescents en situation de handicap :

- Plus ajustées en termes de subsidiarité des réponses Médico-Sociales (c'est-à-dire en assouplissant la logique binaire liée aux notifications et en élargissant le spectre des

interventions de prévention des DAME appelés ainsi à devenir des « **ressources technique en territoire** » en lien avec la structuration des PIAL Renforcés)

- Dans une plus grande proximité géographique avec les familles et les structures de droit commun du territoire pour simplifier le recours à ces ressources et renforcer leur prégnance continue en milieu ordinaire (accessibilité des réponses Médico-Sociales, appropriation progressive de stratégies adaptées et d'outils de compensation du handicap).

2) Le Pôle Ressource : Centre Ressource Externe et Equipe Ressource Interne en synergie pour une expertise technique en évolution constante

Comme précisé précédemment, le Pôle Ressource du DAME prolonge et relaie la mise en œuvre des missions de l'EMAS dont il est l'interlocuteur pour ce territoire (« **Professionnel Ressource** » au sens du projet présenté par l'APAPEI28) afin de garantir l'efficacité de cet appui « *sur les expertises et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux* ».

L'évolution des pratiques induite par l'attribution de cette fonction pour notre dispositif constitue une nouvelle opportunité au regard de deux enjeux déjà révélés par l'évolution du DAME :

- D'une part la mise en œuvre d'une nouvelle expertise centrée sur la mise en accessibilité des environnements ordinaires (école, loisirs, aide aux aidants...) impliquant la construction de compétences renforcées de **conseil, d'information, voire de formation des accompagnants du milieu ordinaire** (et donc de connaissance de ces environnements) pour les professionnels du DAME
- D'autre part la **transformation progressive du public « Accueil de Jour »** du DAME et le nécessaire renouvellement des pratiques éducatives, pédagogiques et thérapeutiques pour s'adapter à un public présentant des besoins plus importants et/ou des TSA en développant un nouveau vocabulaire technique d'analyse des besoins, de stratégies d'accompagnement (Projets Personnalisés d'Intervention) et de d'outils de compensation du handicap.

Soutenu par la mise en place de formations à destination de l'ensemble des professionnels (CNR et formations départementales¹), le renforcement technique dans ces deux domaines est amorcé.

Au sein des équipes du DAME, il sera complété par la mise en place du « **Pôle Ressource** » dans sa dimension d'« **Equipe Ressource** », dont l'action sera directement orientée vers des pratiques de

¹ Formations proposées dans le cadre du COPIL DAME : Ecole Inclusive et Coordinateurs de Parcours

conseil et de soutien technique vers les professionnels du dispositif (analyse de besoin, évaluation, proposition d'outils, de protocoles et de stratégies d'accompagnement).

Des objectifs prioritaires centrés sur une démarche de « prévention » :

Le Pôle Ressource n'assurera pas d'accompagnement direct à long terme mais proposera prioritairement, dans toutes ces dimensions, une expertise technique en direction des accompagnants et des aidants afin de :

- Soutenir la compréhension des difficultés rencontrées par l'enfant, sa famille et les professionnels qui l'accompagnent (écoles, dispositifs de loisirs, équipes professionnelles de structures spécialisées)
- Co-construire des stratégies d'adaptation avec la famille, l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire ou l'équipe d'animation du centre
- Proposer des stratégies, des protocoles d'accompagnement et des outils de compensation à mettre en œuvre en s'appuyant sur les ressources du droit commun pour faciliter le maintien du parcours de vie et/ou sur les ressources locales pour renforcer l'accessibilité de l'environnement proposé. Soutenir la mise en œuvre de ces pistes.
- Assurer un relai et des liens éventuels avec d'autres structures (CDLA, CMPP, référents TND et TCC de l'Education Nationale)

Dans la fonction « **centre ressource** », ces objectifs pourront se conjuguer, en fonction des besoins, avec les propositions ponctuelles de stages, d'immersions, de bilans ou de séances au sein du DAME intervenant en complément des actions de médiation et de remédiation engagées en milieu ordinaire.

A l'échelle du territoire du DAME, ces objectifs conduiront progressivement aux développements suivants :

- En lien avec le Référent PIAL, les principaux de collège et les Inspections de l'Education Nationale, le DAME et son Pôle Ressource développeront progressivement des liens et des contacts réguliers favorisant le partenariat de proximité et permettant :
 - o Le déploiement d'une culture inclusive et d'une meilleure appropriation des problématiques et stratégies liées au handicap pour contribuer à limiter le recours à des solutions exclusives : soutien technique ciblé, sensibilisations, actions de formation ciblées, informations, mise à disposition de ressources et de repères (plaquettes, livrets d'information...)
 - o Une aide et un accompagnement éventuels aux familles approchées dans le cadre scolaire, à leur demande et en soutien à leur projet, pour soutenir les démarches vers la MDA ou d'autres partenaires (information, conseil, mise en relation avec des partenaires dans le cadre du réseau de territoire) avec le but de renforcer leur implication, leur compréhension et leur maîtrise du parcours de leur enfant.
- Le Pôle Ressource pourra participer, au sein du DAME, à la mise en place d'un espace d'écoute et d'information territorial direct dédié aux familles d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers afin d'accompagner leurs démarches et demandes en prenant en compte leur

expertise. Cet espace pourra ainsi, à terme, proposer un service d'accueil et d'information, participera à des actions de sensibilisation et d'information et devra permettre à des familles en questionnement :

- De bénéficier d'informations larges concernant les dispositifs d'aides accessibles
- D'être mises en relation avec d'autres familles (par exemple par le biais du CVS...) dans le cadre de leurs recherches d'information

Cette logique d'intervention centrée sur le conseil, l'aide à l'analyse et à la recherche de solutions appuyées sur les moyens disponibles dans l'environnement habituel sera partagée à l'interne du DAME. Elle viendra, en coopération avec tous les professionnels des différents pôles (éducatif, thérapeutique et pédagogique) soutenir la transformation des pratiques d'accompagnement en apportant un regard complémentaire, et des moyens d'évaluation et d'intervention ciblés.

3) La fonction d'Equipe Ressource

(Projet présenté aux équipes du DAME en Juillet 2020)

Dans sa dimension **d'Equipe Ressource**, la mise en place du « **Pôle Ressource** » du DAME vient prolonger des expériences en cours :

L'équipe de soutien :

Pendant plusieurs années, certains personnels éducatifs assuraient au sein du dispositif des temps « ressource » identifiés dans leurs emplois du temps ou étaient positionnés comme « éducateur volant » pour proposer des renforts d'équipe en fonction des besoins.

A la rentrée 2019, l'équipe de soutien s'est mise en place progressivement, dans une position transversale aux trois secteurs du DAME², afin de soutenir leur fonctionnement et d'offrir des possibilités :

- D'actions ciblées auprès de certains jeunes en réponse à des demandes des équipes de secteur
- De soutien aux professionnels à travers des propositions de construction d'outils et d'aide à la construction de stratégies d'accompagnement

Par ailleurs, cette équipe de soutien a aussi pu assurer des relais ponctuels auprès des équipes et certains remplacements.

Passer de l'équipe de soutien à une « Equipe Ressource » du DAME :

A la rentrée 2020, la perspective ouverte par le travail de l'équipe de soutien sera pérennisée selon 3 axes pour accompagner l'évolution des pratiques d'accompagnement **au sein du DAME** :

- Un appui à la mise en place de nouveaux outils d'accompagnement adaptés au public du DAME : stratégies d'accompagnement co-construites avec l'équipe de secteur, appuis à la mise en accessibilité (repères, emplois du temps...), grilles d'observation, grilles d'évaluation,

² Les secteurs 1,2,3 du DAME correspondent aux trois équipes professionnelles intervenant respectivement sur l'agglomération chartraine, au Sud-Ouest de celle-ci et au Nord-Est du territoire du DAME.

séquentiels, outils de soutien aux protocoles comportements problème, modalités de communication complétives en lien avec les orthophonistes

- Une analyse ponctuelle de situation : observations éducatives au sein des groupes, bilans psychologiques ciblés, profils sensoriels, conseils / préconisations et aide à la construction de réponses adaptées
- Un relai ponctuel aux secteurs (suppléances ciblées) pour permettre aux professionnels de se mobiliser à l'extérieur de la structure quand ces disponibilités ne sont pas déjà prévues à l'EDT du professionnel (éducateurs, enseignants)

Le « Pôle Ressource » : « Equipe Ressource et Centre Ressource »

En 2019, l'ARS a demandé aux DAME d'intégrer à leur pratique professionnelle une nouvelle fonction « **Centre Ressource** ». Cette fonction doit permettre aux équipes du dispositif d'apporter un soutien ciblé à des enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'une notification d'accompagnement par le DAME en répondant à des demandes : des familles, des établissements scolaires (par le biais du PIAL Renforcé ou des Inspections de l'Education Nationale du territoire)

Le premier objet de ces soutiens est de contribuer à la mise en accessibilité des environnements de vie familiaux, scolaires et de loisirs :

- Comprendre les difficultés rencontrées par l'enfant (à la maison, à l'école ou en centre de loisirs)
- Apporter un concours et un soutien aux démarches éventuelles de demandes auprès de la MDA
- Proposer des actions de sensibilisation pour des familles et des professionnels ainsi que des interventions en formation, auprès du public enseignant et des équipes de structures de loisirs, clubs sportifs, compagnies de transport (taxis...)

Ces soutiens peuvent aussi se concrétiser à travers la mise en place de temps d'accueil sur le dispositif (stages au sein d'un secteur) ou d'accompagnements ponctuels dans la classe, en fonction des besoins et de façon temporaire (en amont de l'orientation, par exemple, pour préparer l'admission et soutenir les établissements scolaires) en lien progressif avec les équipes des secteurs concernés au sein du DAME dans la perspective d'une admission.

Fonctionnement :

Le Pôle Ressource est piloté directement par l'Equipe de Direction (lien organisationnel : un Chef de Service). Deux réunions mensuelles (le mercredi matin de 8h30 à 10h) permettent de coordonner les actions engagées de définir les priorités d'intervention.

Le neuro-psychologue et le moniteur-éducateur du Pôle Ressource coordonnent la mise en œuvre effective de ces actions.

Outre son organigramme, la mise en place d'une salle ressource dédiée à cette équipe et d'un bureau partagé pour le neuro-psychologue, l'équipe ressource du DAME devra s'engager dès le début d'année dans une série de visites et de stages dans les structures partenaires (MDPA, DITEP, SESSAD Olivia, UEMA...) ainsi que dans les structures scolaires (écoles, collège...) afin de renforcer son réseau et d'affermir sa connaissance de stratégies d'accompagnement dédiées.

Le Pôle Ressource apportera sa contribution au rapport d'activité annuel du DAME dans la fonction « centre ressource ».

Equipe :

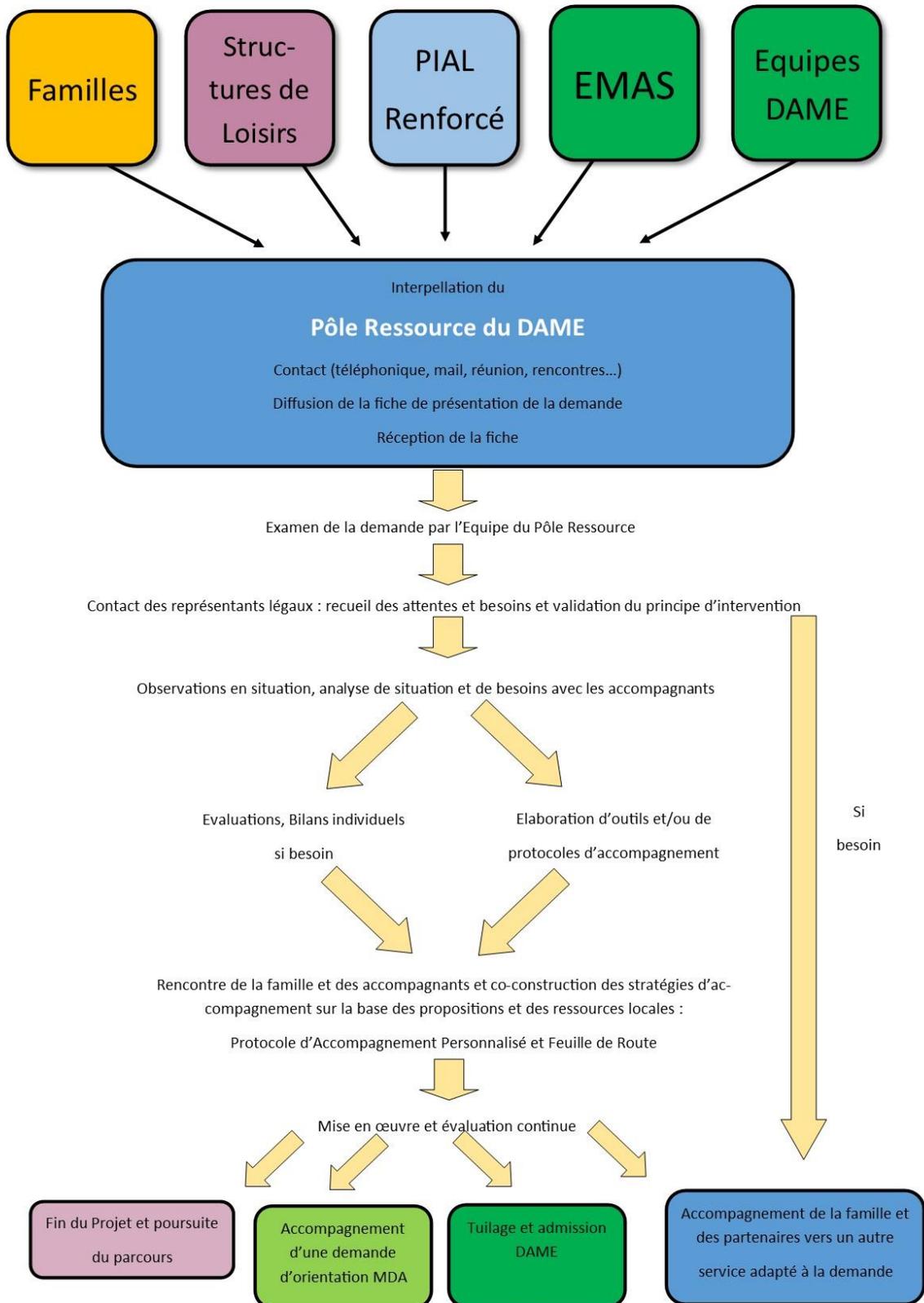
Neuro-Psychologue : poste transversal soutien aux équipes à l'extérieur et à l'intérieur

- Apporter des éclairages techniques aux équipes éducatives et pédagogiques : en interne sur les secteurs du DAME en partenariat avec le psychologue du secteur, l'orthophoniste et la psychomotricienne, en extérieur dans les lieux de scolarisation des jeunes accompagnés par le DAME et auprès des équipes pédagogiques des établissements scolaires au titre du Centre Ressource du DAME (enfants non notifiés)
 - o Observer les enfants en situation
 - o Proposer des bilans ciblés pour disposer d'éclairages techniques précis (profils sensoriels, VBMap, PEP...)
 - o Proposer des outils, aider à la construction et à l'évaluation de protocoles
- Sensibilisation des équipes (en interne et en externe), information sur le handicap, sur les troubles, sur les approches, sur les techniques d'accompagnement, développement de livrets d'information, de supports de communication en destination des familles ou des professionnels
- Proposition de bilans psychologiques
- Articulation des projets d'intervention du Pôle Ressource
- Articulation avec les professionnels de l'équipe thérapeutique
- Participation à la rédaction du projet du « Pôle Ressource » et au Projet d'Etablissement

Educatif :

1 Moniteur Educateur (dans un premier temps) :

- Evaluation éducative et technique des situations (interne / externe) en vue de proposition de stratégies, d'outils, de conseils, d'aménagements
- Fonction réseau : recenser les partenaires possibles, les possibilités d'intervention, être en contact avec les acteurs du territoire du DAME
- Articulation des projets d'intervention du Pôle Ressource en lien avec le Neuropsychologue, les AES et les équipes de secteur concernées par l'accompagnement
- Animation de l'équipe éducative, en lien avec le Neuro-Psychologue pour construire et proposer des protocoles réponse, des outils d'évaluation...
- Participation à la rédaction du projet du « Pôle Ressource » et au Projet d'Etablissement



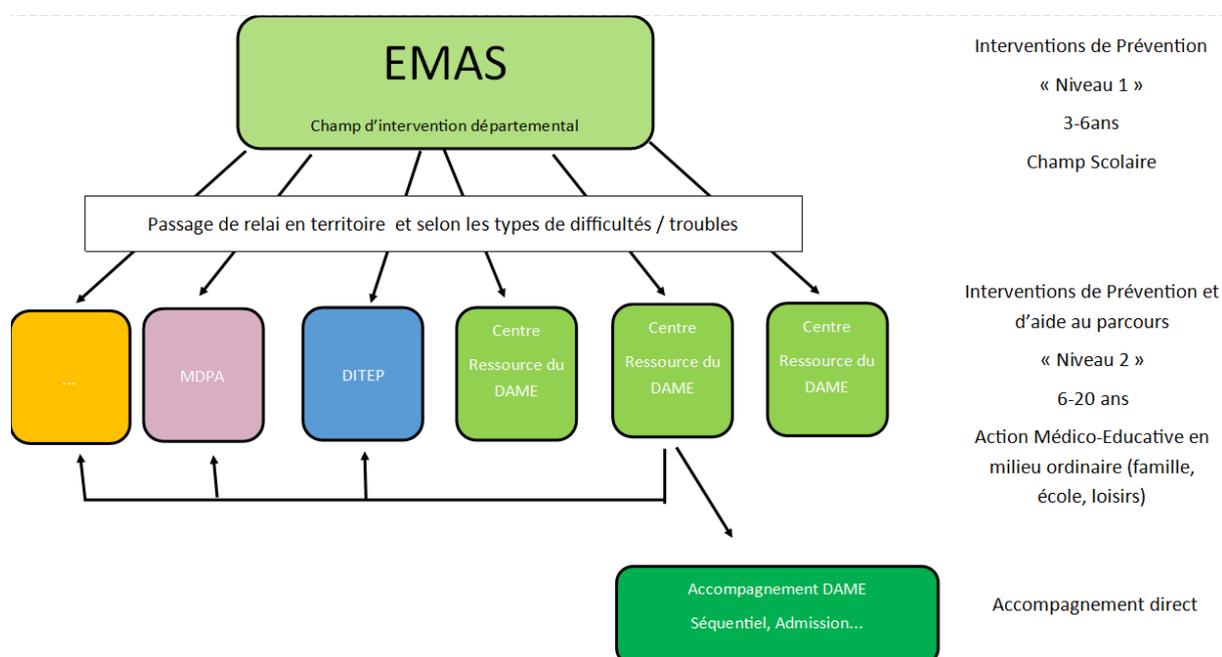
4) Articulation EMAS / Pôle Ressource

Nouvel outil disponible pour les acteurs de terrain (familles, écoles, structures de loisirs...), le Pôle Ressource du DAME complète les dispositions mises en œuvre à la rentrée 2020 à l'échelle départementale.

Dans le contexte spécifique et novateur du déploiement des DAME dans le département d'Eure-et-Loir, le Pôle Ressource du DAME Borromeï-Debay est ainsi l'interlocuteur privilégié et le relai de proximité de l'EMAS sur son territoire pour des enfants et adolescents présentant des TFC ou des TSA afin de compléter le maillage de proximité défini par la sectorisation.

La CIRCULAIRE N° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap précise ainsi : « La finalité des équipes mobiles d'appui est de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative de manière souple ».

A l'échelle des territoires des DAME au sein du département, cette mission se décline à travers la co-construction d'un projet cohérent d'intervention graduée tirant parti du maillage territorial induit par la transformation des IME et la définition de leurs secteurs propres.



« Le projet est travaillé avec les établissements scolaires couverts par l'équipe d'une part et les ESMS du territoire d'autre part, y compris ceux intervenant d'ores et déjà dans les établissements scolaires, avec l'appui de l'ARS (référént scolarisation) et de l'IEN ASH. Afin de proposer un maximum de réponses sur l'ensemble du champ du handicap, plusieurs établissements et services médico-sociaux ou sanitaires peuvent se coordonner pour assurer le fonctionnement de l'équipe mobile.

L'enjeu de l'équipe est d'assurer un maillage territorial et l'accès aux ressources nécessaires et diversifiées, à la manière d'un PCPE. Il est proposé de travailler le projet en articulation avec la construction et/ou la consolidation d'un pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) au sein des territoires concernés par la mise en place de ces organisations. Dans le cadre de l'évaluation des préfigurateurs, un retour particulier sera sollicité sur les modalités de travail et de coopération engagées entre l'équipe mobile et le PIAL. »

Le Pôle Ressource du DAME reprend à son échelle territoriale et en cohérence avec l'EMAS, une partie des objectifs présentés par la circulaire en permettant la mobilisation des « expertises et des ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux ». Complémentaire de l'action départementale et régionale de l'EMAS, il propose une ressource et un soutien mobilisables sur les questions sensibles d'information et de formation en s'appuyant progressivement sur une logique de proximité et de régularité des liens susceptibles de faciliter les interventions coordonnées par l'EMAS ou de prévenir la montée en puissance de difficultés rencontrées par les équipes éducatives (en lien avec les PIAL à travers l'action du PIAL Renforcé et en lien avec les Enseignants Référents) et les aidants.

La mise en place de cette nouvelle fonction « **centre ressource** » se concrétise pour le DAME Borromeï-Debay avec le recrutement d'une équipe dédiée ayant par ailleurs aussi vocation à accompagner et à soutenir l'évolution des pratiques d'accompagnement des professionnels du dispositif (en interne donc, même si cet accompagnement est aussi régulièrement que possible déjà pensé en appui des dispositifs de droit commun).

